



AUGIGNAC

INFOS

Bulletin n°13
Janvier 2021

Sommaire

- P.1 Le mot du Maire
- P.3 Les commissions
- P.4 Eglise
- P.5 Voirie
- P.6 Ecole
- P.7 Village fleuri
- P.8 Communauté de communes
- P.12 Organismes extérieurs
- P.13 Plan de relance habitat
- P.14 Nos associations
- P.16 Etat civil / Recensement

Maison des Services Publics

3 place de la Mairie
24300 AUGIGNAC

Tél. : 05.53.56.80.12

Fax : 05.53.56.81.65

 mairie.augignac@wanadoo.fr
 www.augignac.fr
 www.facebook.com/communeaugignac/

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	9h à 12 h 30
Mardi	et
Jeudi	
Vendredi	13h30 à 17h30

Sur RDV le mercredi (*sonner si urgent*)

Agence Postale Communale :

Lundi	
Mardi	9h à 12 h
Jeudi	
Vendredi	



LE MOT DU MAIRE

Chères Augignacoises, Chers Augignacois,

Nous voici arrivés à la fin de cette année 2020 et de plein pied en 2021 !

Que retenir de 2020 ? Une année marquée par une pandémie qui nous a obligés à adapter nos modes de vie, à subir des contraintes afin de nous protéger et de protéger notre entourage, à pratiquer la distanciation alors que nous aimons rechercher le contact !

Les élections municipales et la mise en place des différentes gouvernances des assemblées pendant l'été n'ont été qu'une parenthèse démocratique. Les esprits ont été surtout préoccupés par la mise en place des protocoles sanitaires, par le souci de la poursuite de l'activité des services publics, des commerces, des entreprises et des activités de toute sorte, lors du premier, puis du second confinement.

Je veux ici saluer toutes les formes de solidarité qui ont pu s'exprimer durant cette année : mise à disposition des justificatifs de déplacement chez les commerçants, fabrication de masques par des couturiers bénévoles, don de masques aux personnels intervenant dans les écoles du RPI par la pharmacie du Périgord Vert, don de masques à destination des enfants par l'entreprise SENDO de Nontron, solidarité entre commerçants pour la vente de produits, solidarité entre voisins etc.

Je veux également rendre hommage aux associations de la commune et à leurs dirigeants qui ont fait preuve de responsabilité tout au

long de ces mois en préservant la santé de nos concitoyens.

De ce fait l'ensemble des manifestations prévues avant l'été, pendant l'été ainsi que cet automne ont été annulées.

Les cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre se sont déroulées sans public.

*Par décision préfectorale,
la cérémonie des vœux
n'aura pas lieu cette
année.*

Il n'y aura pas eu non plus ce moment de convivialité que sont le repas des aînés et le spectacle de Noël des enfants : nous avons fait le choix d'une attention individuelle avec des produits du terroir qui sont excellents, transformés par une ancienne Conseillère Municipale d'Augignac, Carole COLIN.

De la même façon nous avons remercié les couturières et couturiers bénévoles. Quant aux enfants de la commune nous avons limité notre action à la remise d'un cadeau.

Seul le passage du Tour du Limousin le 19 AOUT a fugacement égayé notre bourg. J'en profite pour remercier les bénévoles signaleurs



qui ont répondu présents pour assurer la sécurité des coureurs et du public.

C'est dans ce contexte particulier que le travail municipal s'est poursuivi :

- ◆ vote du budget primitif le 17 Juin 2020 avec des taux d'imposition inchangés. Ce budget a donné le coup d'envoi aux investissements de l'année.
- ◆ poursuite de l'adressage avec achat de panneaux et de plaques puis pose définitive chez l'habitant (merci aux adjoints qui ont poursuivi ce long travail amorcé lors du précédent mandat)
- ◆ poursuite des procédures en vue des travaux d'accessibilité, de couverture et de rénovation des façades de l'église,
- ◆ travaux de réfection de voirie.

Le travail municipal comporte des activités moins visibles : projet de mise en accessibilité d'un garage à vélo à l'école, nouvel appel à projet écoles numériques pour obtenir une dotation supplémentaire d'outils numériques, installation d'un coffret électrique extérieur place de la Mairie, amélioration du confort des logements, poursuite de la démarche de fleurissement du bourg, temps d'information sur le « comment bien vieillir », commission voirie itinérante, inspection par la SAUR du réseau d'eaux pluviales du bourg, travail en lien avec la CCPN et le Syndicat Périgord Numérique sur le débit internet et la couverture du réseau téléphonique sur la commune.



Je ne veux pas oublier l'intervention des Jeunes du Projet Citoyen de la CCPN qui ont rénové fin JUILLET la structure jeu de l'école, laquelle a retrouvé ses couleurs vives. Ce chantier a d'ailleurs été visité par Mme la sous-préfète de l'arrondissement de NONTRON, Nathalie LASSERRE, lors de sa venue sur la commune à la rencontre du nouveau Conseil Municipal. Elle a également pu échanger avec les dirigeants des entreprises ESA et SODOPAC que je remercie pour leur accueil chaleureux et instructif.

Il faut signaler la présence dans les réunions de commissions de la CCPN et des différents syndicats et de leurs instances d'une bonne partie des Conseillers Municipaux. L'équipe du Conseil Municipal est entièrement mobilisée pour que la commune ait sa place dans le paysage intercommunal.

Je tiens à remercier ici les Adjoints et les Conseillers Municipaux pour leur disponibilité quotidienne et leurs actions au service de la population.

Enfin un outil important nous accompagne au niveau communication : le site Facebook avec plus de 500 abonnés. Il complète ce bulletin municipal ainsi que le site internet de la commune et se montre très utile en cette période.

En cette fin d'année et avec le Conseil Municipal, j'ai une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quitté cette année ainsi que pour leur famille que nous n'avons pas pu accompagner comme d'habitude.



Nous sommes tournés désormais vers 2021 : j'espère que nous pourrons dérouler notre programme sans crainte du contact : mise en place des référents hameaux, actions de sécurisation de certaines voies communales traversant des hameaux (les Chadauds, la Tavernerie ...), sécurisation de carrefours, mise en place de signalétiques entreprises et artisans, étude de l'accessibilité des vestiaires du stade et projet d'espace associatif polyvalent, devenir du bâtiment de l'ancienne poste.

Souhaitons que 2021 se déroule sous de meilleurs auspices et que notre commune retrouve ses couleurs associatives, ses moments de convivialité.

Avec le Conseil Municipal, je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2021.

Bernard BAZINET

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission FINANCES : Prospective économique, Ressources humaines	Bernard BAZINET, Gérard ROUMAT, Laurent PIALHOUX, Monique JULIEN, Pierre PEYRAZAT, Delphine DAGNAS, Yoann MARENDA, Franck MATHIS, Francis METIFEU, Jean VEDRENNE, Sébastien VIGNERON
Commission TRAVAUX : Voirie, Réseaux, Patrimoine, Relations CCPN, sécurité	Bernard BAZINET, Gérard ROUMAT, Laurent PIALHOUX, Pierre PEYRAZAT, Vincent MARENDA, Yoann MARENDA, Franck MATHIS, Francis METIFEU, Jean VEDRENNE, Sébastien VIGNERON
Commission ENVIRONNEMENT : Habitat, Urbanisme, Gestion Logements communaux, Relation intergénérationnelle, Service aux citoyens	Bernard BAZINET, Gérard ROUMAT, Laurent PIALHOUX, Monique JULIEN, Pierre PEYRAZAT, Valérie GENDRE, Cécile GRASSET, Franck MATHIS, Jean VEDRENNE, Sébastien VIGNERON
Commission CULTURE : Communication, Vie associative, Affaires scolaires, Accès au numérique	Bernard BAZINET, Gérard ROUMAT, Monique JULIEN, Pierre PEYRAZAT, Delphine DAGNAS, Valérie GENDRE, Cécile GRASSET, Vincent MARENDA, Yoann MARENDA, Francis METIFEU, Cindy PELLEVOISIN Sébastien VIGNERON
Commission APPEL D'OFFRES : Président : Bernard BAZINET,	Titulaires : Gérard ROUMAT, Franck MATHIS, Francis METIFEU Suppléants : Vincent MARENDA, Yoann MARENDA, Sébastien VIGNERON

Sous-Commission FINANCES	Bernard BAZINET • Gérard ROUMAT • Laurent PIALHOUX • Monique JULIEN • Pierre PEYRAZAT • Franck MATHIS • Sébastien VIGNERON	Sous-Commission RELATIONS CCPN	Laurent PIALHOUX • Pierre PEYRAZAT • Bernard BAZINET	Sous-Commission TRAVAUX VOIRIE et RESEAUX	Laurent PIALHOUX • Gérard ROUMAT • Francis METIFEU • Jean VEDRENNE • Vincent MARENDA • Franck MATHIS	Sous-Commission CULTURE ET COMMUNICATION	Pierre PEYRAZAT • Cécile GRASSET • Sébastien VIGNERON • Cindy ARLOT • Valérie GENDRE • Monique JULIEN
Sous-Commission RESSOURCES HUMAINES	Bernard BAZINET • Pierre PEYRAZAT • Gérard ROUMAT • Delphine DAGNAS • Yoann MARENDA • Franck MATHIS	Sous-Commission SECURITE	Laurent PIALHOUX • Jean VEDRENNE • Vincent MARENDA	Sous-Commission GESTION LOGEMENTS COMMUNAUX	Monique JULIEN • Bernard BAZINET • Sébastien VIGNERON • Francis METIFEU • Gérard ROUMAT	Sous-Commission VIE ASSOCIATIVE	Pierre PEYRAZAT • Cécile GRASSET • Gérard ROUMAT • Monique JULIEN • Laurent PIALHOUX • Cindy ARLOT • Delphine DAGNAS • Vincent MARENDA
Sous-Commission PROSPECTIVE ECONOMIQUE	Gérard ROUMAT • Franck MATHIS • Bernard BAZINET • Laurent PIALHOUX • Francis METIFEU	Sous-Commission ENVIRONNEMENT	Monique JULIEN • Cécile GRASSET • Valérie GENDRE • Yoann MARENDA • Gérard ROUMAT • Sébastien VIGNERON	Sous-Commission RELATIONS INTER GENERATIONNELLES	Monique JULIEN • Cécile GRASSET • Valérie GENDRE • Cindy ARLOT • Yoann MARENDA • Pierre PEYRAZAT • Bernard BAZINET	Sous-Commission AFFAIRES SCOLAIRES	Pierre PEYRAZAT • Bernard BAZINET • Delphine DAGNAS • Yoann MARENDA • Sébastien VIGNERON • Valérie GENDRE
Sous-Commission REFERENTS HAMEAUX	Bernard BAZINET • Gérard ROUMAT • Yoann MARENDA • Jean VEDRENNE • Franck MATHIS • Francis METIFEU • Delphine DAGNAS • Monique JULIEN	Sous-Commission URBANISME	Monique JULIEN • Laurent PIALHOUX • Pierre PEYRAZAT • Bernard BAZINET • Jean VEDRENNE • Franck MATHIS	Sous-Commission SERVICES AUX CITOYENS	Monique JULIEN • Cécile GRASSET • Valérie GENDRE • Sébastien VIGNERON • Gérard ROUMAT • Francis METIFEU	Sous-Commission ACCES NUMERIQUE et NUMERISATION	Pierre PEYRAZAT • Sébastien VIGNERON • Francis METIFEU • Delphine DAGNAS • Gérard ROUMAT

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020



Comme pour le 8 mai, compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, Bernard BAZINET et les adjoints de la commune ont organisé la cérémonie en format très restreint. Une gerbe a été déposée au monument aux morts.

Cette cérémonie n'a pas été ouverte au public et la collecte pour les bleuets n'a donc pas eu lieu.

Pour continuer à assurer ses missions, le Bleuet de France a donc plus que jamais besoin de vous.

Si vous souhaitez faire un don, vous pouvez télécharger le formulaire en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.onac-vg.fr/dons/>

TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ÉGLISE

La municipalité d'Augnac a décidé de procéder à la réhabilitation des façades et de la toiture de l'église Saint Martial. Il s'agit d'une église romane érigée entre le Xème et le XIIème siècle et remaniée au XIXème. En 1975 certains objets mobiliers ont été inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

En 1873 avaient été découverts de très vieux cercueils, certains contenant des vases. Ces derniers sont conservés au musée du Périgord. La butte de terre avoisinante dénommée "le terme de la vigne " recouvrirait les vestiges d'un château fort à l'abri duquel se seraient élevées les premières constructions du bourg.

L'intérieur de l'église a connu quelques incidents : chute de plâtre par exemple avec mise en sécurité d'une surface intérieure interdite d'accès.

Au-delà de la simple accessibilité à l'édifice la rénovation de la toiture était devenue urgente.

Après une phase d'étude de l'Agence Technique départementale en 2018, le montage de dossiers de demandes de subventions en 2019, un maître d'œuvre a été choisi en 2020 en la personne de monsieur Philippe Lanterne, architecte. Un avant-projet sommaire, puis définitif a été réalisé avec la consultation et la visite sur site de l'architecte des bâtiments de France.

Le calendrier initial a été quelque peu perturbé par la pandémie et le confinement. Cependant la consultation des entreprises s'est déroulée dans le courant de l'été.

Les trois lots ont été attribués pour un montant HT de 147 686 €.

- Maçonnerie-Enduits : Entreprise MCVL (Vincent LAPEYRE) (Augnac) : 87 200 € HT
- Couverture-Zinguerie : Entreprise MOUSNIER/BOUCHAUD (Augnac-Mialet) : 38 224 € HT
- Echafaudages : Entreprise BR Echafaudages (Soyaux) : 22 262 € HT

Des subventions ont été obtenues :

Au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) obtenue en 2019 : 39 195 €

En 2019, le Conseil Départemental avait attribué une subvention sur un montant de travaux évalués par l'ATD, inférieur au résultat de la consultation des entreprises. Le Maire a consulté les Conseillers Départementaux Mme Juliette NEVERS et Mr Pascal BOURDEAU qui ont donné leur accord en vue d'une demande de subvention réévaluée. Le Conseil Municipal a donc fait le choix de renoncer à la première subvention obtenue de 21 130 € et d'en solliciter une nouvelle à hauteur de 25 % du montant des travaux soit 41 625 € qui ont été attribués lors de la commission permanente du 14 décembre 2020.

Enfin un dossier est déposé auprès de la Fondation du Patrimoine afin d'obtenir des dons pour cette restauration. Les généreux donateurs verront leur nom inscrit pour la postérité dans ce bel édifice rénové.

Les travaux vont durer entre 5 et 6 mois. La mission de Sécurité-Protection-Santé est confiée au cabinet Quali-Consult de Limoges.

Durant cette période les cérémonies se dérouleront dans les églises des communes limitrophes.



LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE MOBILISATION DU MECENAT POPULAIRE

L'appel à mécénat permet à une commune de recourir à la générosité de la population pour diminuer la part de sa charge pour un projet de sauvegarde du patrimoine local.

Les travaux prévus pour l'église s'inscrivent dans cette démarche. Subventions déduites, le reste à charge de ces derniers est de 82 499 €. Nous avons donc déposé un dossier auprès de la fondation du patrimoine. Après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France qui a donné un avis favorable, notre demande a été acceptée.

Les dons faits par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine sont déductibles de l'impôt sur le revenu (à hauteur de 66 %), de l'impôt sur la fortune immobilière (à hauteur de 75 %) et de l'impôt sur les sociétés (à hauteur de 60%).

Notre objectif de collecte est de l'ordre de 15 000 euros. Nous reviendrons vers vous dès lors que cette campagne de souscription publique à destination des particuliers et entreprises sera ouverte.

TRAVAUX DE VOIRIE 2020

L'année 2020 a permis l'installation d'une nouvelle commission voirie assidue et investie dans sa mission.

Cette commission s'est réunie à de nombreuses reprises.

Une visite relativement complète a été réalisée durant le mois de juin permettant à tous les acteurs d'appréhender le réseau routier communal et intercommunal.

Ce dernier trimestre a permis la réalisation de deux chantiers d'amélioration de nos réseaux :

Sur le réseau intercommunal : Nous avons profité du désistement de certaines communes sur leur engagement d'investissement sur cette année. En effet sur le réseau communautaire, la communauté de communes propose une programmation de travaux qui est cofinancé à 50% par la commune concernée. Ceci nous a permis de nous positionner sur un investissement de 20 000 €, soit une participation de 10 000 € de la CCPN et le fonds de concours communal de 10 000 € également.

La commission a pris la décision d'orienter cet investissement vers la mise en place de bordures béton permettant de stabiliser les bas cotés ; le choix a été fait dans la limite de l'enveloppe disponible de positionner 3 virages sur la VIC 201 route du Bandiat (entre les Chadauds et la route du Moulin de chez Pey) pour un linéaire de bordure de 186 mètres et un virage sur la VIC 2 (entre le chemin de Nauvialle et le ralentisseur direction Abjat) pour un linéaire de bordure de 70 mètres. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Bonnefond titulaire du marché communautaire avec l'entreprise Eurovia.

Sur le réseau Communal : Nous avons, de même, fait le choix de mettre en place des bordures béton sur la VC 5 route de la Brigade RAC (entre la Tavernerie et les Chadauds). Trois virages ont été aménagés pour un linéaire de 276 mètres. Après consultation, c'est l'entreprise Bellot qui a réalisé ce chantier pour un montant de 12 519 € TTC .

Outre ces chantiers traités par ces deux entreprises, nos agents techniques ont effectué les fauchages d'usage et bon nombre de petits travaux d'entretien.



Travaux réalisés par l'entreprise Bonnefond sur la route de l'Etang Millau (VIC 2)



Travaux réalisés par l'entreprise Bellot sur la route de la brigade RAC (VC 5)

L'année scolaire 2020/2021 du RPI Augignac/St Estèphe

Cette rentrée scolaire du 2 SEPTEMBRE 2020 a avant tout été marquée par le départ de Mme Marie-Hélène CALASSOU, notre directrice que nous remercions ici pour sa disponibilité et son professionnalisme.

Elle a été remplacée par Mme Stéphanie GUILLONNEAU, auparavant en poste à Abjat sur Bandiat.

La mise en place du nouveau protocole sanitaire de l'Education Nationale a eu pour effet au-delà des gestes barrières et de distanciation, d'accentuer la présence du personnel communal sur l'aspect de l'hygiène des locaux.

Comme on a déjà pu le dire la présence des deux agents techniques spécialisés, Mmes Annie DESAGE et Nadège QUIENOT, apporte un confort certain à l'équipe enseignante, bien évidemment dans l'intérêt des apprentissages des enfants.

Au niveau des effectifs la classe de Mme Isabelle ALINC comptera en toute petite, petite et moyenne section 17 élèves à partir de ce mois de Janvier.

La classe de Mme GUILLONNEAU compte 12 élèves en grande section.

La classe de Mme Harmonie SIURANA est composée de 8 CP et de 7 CE1, soit 15 élèves.

Pour Saint-Estèphe la classe de CE2 de Mme Virginie CHAMINADE compte 18 élèves et celle de Mme Isabelle RAMBEAUD, Directrice, totalise 28 élèves avec 13 CM1 et 15 CM2.

Cela nous donne un effectif global de 90 élèves pour le RPI. Nous sommes conscients que pour les prochaines rentrées les effectifs de départs seront supérieurs aux arrivées. Cette baisse est malheureusement conforme à la baisse générale enregistrée dans notre département.

Le service de restauration est également présent dans cette architecture avec des repas confectionnés au maximum avec des produits frais et issus de circuits courts. Les menus sont transmis aux parents et communiqués sur le site Facebook de la commune. Le menu végétarien du lundi, devenu obligatoire à titre expérimental depuis Novembre 2019, est fortement apprécié. La loi EGALIM fera obligation à partir de 2022 de fléchir 50 % du budget "achat de denrées" en produit de qualité labellisé AOC, AOP, IGP dont 20 % devra être labellisé BIO. Il est nécessaire de communiquer sur cette évolution. Dès que les conditions sanitaires le permettront les représentants élus des parents seront invités à prendre un repas à la cantine. Notre cantinière, Mme Isabelle FABRE, confectionne pour nos élèves des plats équilibrés et savoureux. Parmi les projets, il est prévu la mise en place d'une commission des menus associant personnel de cantine, représentants des parents et élus référents. Dès que les conditions sanitaires le permettront les représentants élus des parents seront invités à prendre un repas à la cantine.

Les projets d'école seront cette année largement impactés par la situation sanitaire :

L'accent a été mis sur les échanges numériques, les correspondances, la lecture et l'exploitation d'albums, les contes traditionnels, le patrimoine local, le potager et l'activité de chant choral à St-Estèphe. Les activités sportives sont circonscrites à la seule école, sans échanges ou regroupements possibles.

Il est toutefois prévu à compter du 23 Mars 2021, 10 séances d'apprentissage de la natation à la piscine de Nontron pour les classes de grande section à CE2. Le coût est pris en charge par les deux municipalités.

Malgré les contraintes sanitaires voilà une année scolaire bien engagée. Il faut remercier ici l'ensemble des personnels pour leur implication au service de nos enfants.

PROJET ECOLE NUMERIQUE RURALE

Par courrier de Monsieur le Directeur des services de l'éducation nationale de la Dordogne en date du 14 décembre 2020, notre projet conjoint école / mairie déposé au mois de juin dernier fait partie des 51 projets « Label écoles numériques 2020 » retenus en Dordogne.

Ainsi l'Etat prendra en charge 50 % des dépenses d'investissement que nous allons réaliser pour compléter l'équipement acquis l'an dernier dans les mêmes conditions.

Cette année les dépenses devaient être supérieures à 3000 euros afin d'être éligibles à la subvention de l'Etat.

Notre projet consiste à acquérir 2 ordinateurs portables avec 4 tablettes supplémentaires et à renforcer les points d'accès wifi. Le coût de ce nouvel équipement est estimé à 3410 € et sera donc subventionné à 50 %.

LE PÈRE NOËL EN PLEINE ACTION !



Ce vendredi 18 décembre, le Père Noël était en visite à Augignac. Le contexte sanitaire ne nous a pas permis d'organiser un spectacle pour cette occasion. Cependant son lutin préféré Yoann lui avait préparé un joli décor et ainsi il a pu remettre à chaque enfant de la toute petite Section de maternelle au CM2 un cadeau.

EMBELLIR ET FLEURIR LA TRAVERSEE DU BOURG

Nous avons reçu pour la deuxième année consécutive un premier prix des villes et villages fleuris. En 2021 dans la continuité, nous espérons commencer à fleurir le bourg en commençant par les entrées en vue d'obtenir une fleur en 2022.

La commune se charge du financement pour fournir les plants mais nous aimerions créer un atelier « Fleurissons ENSEMBLE Augignac » pour des dons de graines ou des idées de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous quelques propositions :



Entrée nord



Entrée sud



**Ruelle en face de la
salle des fêtes**



La communauté de communes :

une nouvelle gouvernance ouverte et partagée

2020 aura été une année compliquée à tous égards. La crise liée à la pandémie du COVID-19 a bouleversé la vie de chacun d'entre nous et le fonctionnement de nos institutions. Toutes les collectivités ont dû faire preuve d'inventivité et de solidarité pour gérer au mieux la pénurie de masques, le maintien des services à la personne surtout pour les plus fragiles. Les rôles du CIAS, du multi accueil Lilo Bambins, les centres de loisirs ont été en ce sens cruciaux.

Il faut également saluer l'engagement des personnels de l'ensemble des services de la communauté qui pour la plupart ont permis que continue la vie publique dans les conditions définies par le gouvernement.



La nouvelle gouvernance :

Après le report du deuxième tour des Municipales au 28 juin, un nouvel exécutif pour notre communauté de communes s'est mis en place le 15 juillet 2020.

Le nouveau Conseil Communautaire a élu **M Gérard SAVOYE** Président et les 8 vice-présidents suivants :

	<u>Identité</u>	<u>Domaine de compétence attribué par le Président</u>
1ère vice-présidente	Mme Maryline FORGENEUF	Eau et Assainissement / Environnement / GEMAPI / Développement Durable
2ème vice-présidente	Mme Nadine HERMAN-BANCAUD	Administration Générale / Ressources Humaines / Mutualisation / Culture
3ème vice-présidente	Mme Francine BERNARD	Finances et contrôle de gestion / Suivi des projets
4ème vice-président	M Pierre PEYRAZAT	Enfance / Jeunesse / Petite enfance (crèche et RAM) / Accueils de Loisirs Sans Hébergement / Péri-scolaire
5ème vice-président	M Laurent MOLLON	Action Sociale / santé
6ème vice-président	M Michel COMBEAU	Pistes forestières / vélo route voie verte / PDIPR / Traverse de bourg / Schéma routier intercommunal / Equipements sportifs (stades communautaires, piscine)
7ème vice-président	M Didier PAGES	Logement / Habitat / OPAH / Aménagement de l'espace (urbanisme - instruction et planification PLUI-SCOT)
8ème vice-présidente	Mme Ghislaine LE MOEL	Développement touristique / Evènementiel / Communication

Le bureau de la Communauté de communes est composé du Président, des 8 vice-présidents et des 4 membres suivants : **M Thierry PASQUET** (économie), **M Gérard CHAPEAU** (finances), **M Sylvain BREGEON** et **Mme Michelle CANTET**.

NOUVEAUTES 2020 :

La loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019, dont la finalité est de favoriser les échanges d'informations entre les communes et la communauté, a créé deux nouveaux dispositifs :

- **le pacte de gouvernance** qui définit le rôle respectif de chaque instance, les modalités d'exercice des compétences de l'EPCI et les principes directeurs relatifs aux engagements financiers associés. La communauté de communes constitue un espace de solidarité et d'actions à l'intérieur duquel les communes partagent des valeurs fondées sur la confiance, la concertation, l'écoute et le dialogue. Ainsi les 9 commissions thématiques de la CCPN ont été ouvertes à des élus municipaux non communautaires, ce qui doit permettre la création d'une culture partagée et l'émergence de compétences particulières grâce à la participation d'élus municipaux experts dans certains domaines.
- **La conférence des maires** qui est composée des maires des 28 communes de la CCPN où sont discutés les différents projets du territoire. La première s'est tenue le 20 Octobre.

RETOUR SUR 2020

Nous avons dû faire face à la fermeture imposée de nombreux services dits « non essentiels » tels que la piscine, le cinéma, les médiathèques, le PEMA, les offices de tourisme, les pratiques sportives amateurs, la fête du couteau et d'autres événements culturels ... Toutes ces fermetures auront une influence sur le budget de fonctionnement de la CCPN en raison d'une importante baisse attendue des recettes liées.

Malgré tout, la Communauté de Communes a poursuivi cette année le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) mis en place par l'équipe précédente. En plus de la subvention versée à Périgord Numérique (43 993 euros) pour le développement du haut débit et de la subvention de 2 € par habitant pour le soutien à l'économie (31 032 €), le tableau ci-dessous vous présente les principaux domaines en matière d'investissement.

<u>Investissement</u>	<u>Communes</u>	<u>Commentaires</u>
Opération économique «village d'artisans »	St Front la Rivière « La Baguette de bois »	Le regain d'activités de cette ancienne friche industrielle génère beaucoup d'intérêt économique. Depuis 2019, plusieurs artisans s'y sont installés : une entreprise de maçonnerie, des ateliers de découpe laser et de carrosserie, d'affutage industriel et bientôt un atelier de menuiserie bois ...
ZAE « Grand Massonneau »	Saint Martial de Valette	Création de 5 lots avec un coût d'aménagement de 1 200 000 €, subventionnés par l'Etat et le Département de la Dordogne. Deux permis ont d'ores et déjà été accordés pour l'entreprise Chêne Vert et Locatoumat.
Médiathèques	Saint Pardoux la Rivière	Travaux achevés pour un montant d'environ 240 000 € pour un espace de 130 m ² dédié à la lecture et au multimédia.
Travaux de voirie	Voir tableau page suivante	Ces travaux (800 000 € par an) sont cofinancés par la CCPN et par un fonds de concours des communes concernées à hauteur de 50 %.
Pistes forestières	Sceau Saint Angel Lussas Nontronneau Abjat sur Bandiat Connezac St Front / Nizonne	Projet subventionné par les fonds européens.
Aménagement de bourg	Champniers Reilhac Le Bourdeix St Barthélémy de Busnière	Abjat sur Bandiat prévu sur le budget 2021.
Equipements Sportifs et de loisirs	Nontron St Martial de Valette Busserolles Saint-Saud Lacoussière	Gros travaux de mises aux normes et de sécurité au centre de loisirs de Busserolles et au Multi accueil Lilo Bambins
Travaux d'investissement sur réseaux Eau Potable et assainissement	Voir tableau page suivante	
Maisons de santé	Saint Pardoux la Rivière	Projet d'extension.
Rénovation du Château de Nontron	Nontron	Projet subventionné à 80 % également retenu dans le cadre de la « mission patrimoine » et la fondation AXA.
Office de Tourisme	Nontron	Projet de déménagement en cours en liaison avec la commune de Nontron.
RINO	Nontron	Le Rino est le cours d'eau souterrain en mauvais état sous les rues de Nontron. Etudes en cours.

Nous contacter :

48/50 Rue Antonin Debidour - 24 300 Nontron

tél : 05 53 60 33 88

www.perigord-nontronnais.fr

Répartition des travaux d'investissement sur les réseaux

<u>Communes</u>	<u>Réseau Eau Potable</u>	<u>Réseau Assainissement</u>	<u>Réseau Voirie (2020)</u>
ABJAT sur BANDIAT			X
AUGIGNAC	X		X
LE BOURDEIX	X		
BUSSEROLLES	X		X
BUSSIERE BADIL			X
CHAMPNIERS REILHAC			X
CHAMPS ROMAIN			X
CONNÉZAC			
ETOUARS			
HAUTEFAYE			
JAVERLHAC	X	X	
LUSSAS et NONTRONNEAU			
MILHAC DE NONTRON			X
NONTRON	X	X	
PIEGUT PLUVIERS	X		X
St BARTHELEMY de BUSSIERE	X		
SAINT ESTEPHE	X	X	X
St FRONT LA RIVIERE			
St FRONT sur NIZONNE			X
St PARDOUX LA RIVIERE			
SCEAU St ANGEL	X		X
SAVIGNAC DE NONTRON			X
St MARTIAL DE VALETTE	X		X
St SAUD LACOUSSIERE	X	Diagnostic en 2021	X
St MARTIN LE PIN			
SOUDAT		Prévu en 2021	X
TEYJAT	X		
VARAIGNES		X	



Travaux de voirie (Milhac de Nontron)



ZAE Saint Martial de Valette



La Baguette de Bois (Saint Front la Rivière)



La Médiathèque de Saint Pardoux la Rivière

Les élus et le personnel de la communauté de communes vous souhaitent une bonne année 2021

TRAVAUX SUR LE BANDIAT



Débardage à cheval



Avant travaux - pont de la Roderie



Après travaux - pont de la Roderie

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est exercée par la communauté de communes. Depuis le début de l'année 2020, afin d'acquérir la compétence technique, le conseil communautaire a acté l'adhésion au Syndicat Mixte Bassin Bandiat Tardoire (SYMBA).

Pour la partie de notre territoire concerné par le bassin versant du Bandiat, le SYMBA a repris le PPG (plan plurianuel de gestion) initié par la communauté de communes.

Une consultation d'entreprises a été faite en septembre pour réaliser une tranche de travaux (13 jours d'interventions en octobre) sur la ripisylve (bande boisée bordant la rivière) du Bandiat sur les communes d'Augignac/Abjat (secteur aval du Pont de la Roderie) et sur la Doue sur la commune de St Estèphe (secteur aval du Briodet).

Ces travaux sont réalisés pour le compte des propriétaires par le syndicat. Ils bénéficient d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette tranche de travaux représente un montant de 8600 € TTC.

Du fait de l'aspect sensible des zones à traiter (zones humides, périmètre de captage d'eau potable), le choix s'est

porté sur l'entreprise des « chevaux de bois » de La Coquille qui utilise la technique de débardage par traction animale.

Ces secteurs bien ciblés ont fait l'objet d'une intervention permettant de rééquilibrer la végétation par de l'élagage et du recépage. De plus, des embâcles (amas de végétation bloquant le libre écoulement de l'eau) formés par les saules ayant envahi le cours de la rivière ont été extraits, afin de permettre au lit du Bandiat de retrouver sa place et son dynamisme.

Vous êtes concerné par une rivière, une zone humide, un étang, n'hésitez pas à contacter le syndicat car il peut vous apporter une aide technique.

Contact : Symba Bandiat-Tardoire, La Monnerie 87150 CUS-SAC

Site : www.syndicat-bandiat-tardoire.fr


Mail : syndicat.tardoire@orange.fr

Simon CALVET LOPEZ (technicien rivière Bandiat) : 0555702731


Nos élus dans les commissions intercommunales

Développement économique : L. PIALHOUX, F. MATHIS	Pistes Forestières, Vélo route, PDIPR, Schéma routier intercommunal, Equipements sportifs : L. PIALHOUX, V. MARENDA
Eau Assainissement Environnement : L. PIALHOUX, C. GRASSET	Logement, Habitat, OPAH, Aménagement de l'espace (Urbanisme, PLUi..) : G. ROUMAT
Administration Générale, Ressources Humaines et Culture : B. BAZINET, C. GRASSET	Tourisme, Evènementiel, Communication : P. PEYRAZAT, S. VIGNERON
Finances et contrôle de gestion, suivi des projets : G. ROUMAT et P. PEYRAZAT	CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : P PEYRAZAT (Titulaire) et B. BAZINET (Suppléant)
Enfance Jeunesse, Crèche, RAM, Centres de loisirs et Périscolaire : P. PEYRAZAT, B. BAZINET, D. DAGNAS	CCID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) : F. MATHIS (Titulaire) et B. BAZINET (Suppléant)
Action Sociale, Santé : M. JULIEN	


NOS REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS



SMCTOM de NONTRON
Bois des Charrets
24300 St FRONT sur NIZONNE
Tél.: 05 53 56 20 52
e-mail : smctom.nontron@wanadoo.fr



G. ROUMAT
suppléants :
P. PEYRAZAT



J. VEDRENNE
S. VIGNERON



SDE 24
Syndicat Départemental d'Energies

Syndicat d'énergies de la Dordogne


tel : 05 53 06 62 00




G. ROUMAT
suppléants :
L. PIALHOUX



F. METIFEU
F. MATHIS



Transport scolaire
SMIPS de Nontron
05 53 56 25 67
Syndicat Mixte d'Intervention et de Prévention Scolaire



B. BAZINET
suppléants :
V. GENDRE



M. JULIEN
J. VEDRENNE



SYMBA
Bandiat Tardoire
Syndicat Mixte des bassins Bandiat-Tardoire
Tel : 05 53 70 27 31



L. PIALHOUX (Vice-Président)
suppléante : C. GRASSET


SIDE de Nontron
Syndicat Intercommunal Des Eaux
Tel : 05 53 56 25 58




G. ROUMAT
suppléants :
J. VEDRENNE



F. METIFEU
F. MATHIS



PARC NATUREL RÉGIONAL
Périgord-Limousin
tel : 05 53 53 36 00



C. GRASSET
Suppléant : J. VEDRENNE

BON A SAVOIR : Le frelon asiatique

La reine fondatrice :

Sa durée de vie est d'un an, elle fonde sa propre colonie du mois de mars au début août.

En fin d'été apparaissent les mâles et les femelles sexuées.

Les femelles fécondées passeront l'hiver dans un endroit abrité souvent enterré pour sortir au printemps et fonder des nouvelles colonies.

Quand détruire le nid ?

Il faut détruire les nids le plus tôt possible au printemps jusqu'à la fin novembre, après cette date les nids sont vides, la destruction sera faite par les oiseaux et les intempéries.

La destruction de la colonie peut être réalisée par un professionnel de préférence, avec l'emploi d'une perche télescopique, ou autre méthode, (comme pour celui de l'église).

L'article 18 de la loi du 23 décembre 1986 stipule que les coûts des produits incombent au locataire et que le coût de la main d'œuvre incombe au propriétaire.

Ne soyez pas inquiet si le nid paraît intact après traitement, l'hiver et la faune se chargeront de la détruire.



PLAN DE RELANCE EN FAVEUR DE L'HABITAT

L'Assemblée départementale a voté le 4 juin 2020 son Plan de Relance en faveur de l'Habitat créant 4 nouvelles aides aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, sous plafond de ressources de l'ANAH. **Seules les demandes reçues avant le 30/06/2021 seront prises en considération.** Les dossiers de subvention sont à demander par mail à l'adresse suivante : (cd24.dedd@dordogne.fr) ou sur le Site Observatoire de l'habitat (<https://habitat.dordogne.fr>) ou par courrier à : DEDD, Service de l'Habitat, 2 rue Paul Louis Courier CS 11200 24019 Périgueux Cedex

AIDE DEPARTEMENTALE	Mise aux normes électriques	Réfection des toitures et/ou ravalement des façades	Mise aux normes d'un assainissement individuel	Travaux permettant la sortie de la non décence de logement de propriétaires bailleurs
Principe de l'Aide : Montant de l'aide plafonnée par catégorie de travaux, égale à 30% du montant HT des travaux, sous plafond de ressources de l'Anah (cf. Annexe 1)	1 500 € maximum Pour les propriétaires occupants modestes et très modestes	2500 € maximum Pour les propriétaires occupants modestes et très modestes	2500 € maximum Pour les propriétaires occupants modestes et très modestes	1 500 € maximum Pour les propriétaires bailleurs devant respecter les plafonds de ressources Anah des propriétaires occupants modestes
Conditions d'octroi : Ancienneté du logement et obligations	+ de 2 ans	+ de 2 ans	+ de 2 ans Le propriétaire s'engage à occuper son logement pendant 6 ans à compter de la date de versement de l'aide	Sans condition d'ancienneté
Travaux éligibles	Travaux de mise en conformité de l'installation électrique : mise en conformité ou installation d'un tableau électrique, installations de prises de terre, raccordement du mode de chauffage	Travaux de réfection des toitures et/ou ravalement de façades	Installations présentant un danger pour la santé des personnes ou absence d'installation Sauf impossibilité technique particulière à justifier, seules les installations ne consommant pas d'énergie seront subventionnées	Travaux de sortie de la non décence d'un logement suite au constat réalisé par SOLIHA dans le cadre du PIG de lutte contre l'habitat indigne et de non décence de la CAF
Communes concernées	Tout le département	Tout le département	Tout le département et cumulable avec Amelia 2 (OPAH du Grand Périgueux)	Tout le département
Pièces pour constitution du dossier (communes à toutes les demandes) :	<ul style="list-style-type: none"> • Imprimé de demande de subvention, dûment complété et signé • Fourniture d'un justificatif de propriété concernant le chantier à réaliser • Dernier avis d'imposition de l'année N-1 (incluant les revenus fonciers pour les propriétaires bailleurs) • Fourniture du devis signé et accepté par le client • Fourniture d'un mandat de gestion si le ménage réalise la prestation avec l'aide d'un mandataire des fonds • Fourniture d'un RIB 			
Pièces complémentaires selon type de travaux	—	—	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture du rapport du SPANC de moins de 3 ans, sur le contrôle de bon fonctionnement de l'installation, qui devra mentionner la non-conformité de l'installation au regard de l'arrêté contrôle du 27 avril 2012 ainsi que l'avis du SPANC sur l'installation projetée 	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture du constat de non décence réalisé suite à la visite du logement de SOLIHA
Conditions de versement de l'Aide	L'aide départementale donnera lieu à une Décision Attributive de Subvention suite à la décision de la Commission Permanente du Conseil départemental. Aucune avance sur l'aide départementale ne pourra être versée. La subvention départementale est versée en une fois au ménage (ou au mandataire des fonds le cas échéant) : <ul style="list-style-type: none"> • lorsque les travaux ont été réalisés, • après réception de(s) factures acquittée(s) (copies acceptées) 			
	<ul style="list-style-type: none"> • sur fourniture d'un certificat de conformité électrique fourni par l'artisan 	—	<ul style="list-style-type: none"> • Sur fourniture du contrôle de bonne exécution du SPANC 	—

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

	<p style="text-align: center;"><u>SOCIETE DE CHASSE</u></p>	<p>Monsieur René MANDON, Président</p> <p>2719, route du Tonnelier, Les Bénétières 24300 AUGIGNAC</p> <p>Tél : 05.53.56.84.58 ou 06.76.15.03.31</p>
	<p style="text-align: center;"><u>AMICALE LAIQUE</u></p> <p style="text-align: center;">(RPI Augignac / St Estéphe)</p>	<p>Mme Caroline VIROULAUD, Présidente</p> <p>Le Briodet Haut 24360 SAINT-ESTEPHE</p> <p>Tel : 05.53.56.53.89 ou 06.72.52.65.10</p> <p>E-mail : carolinecombelaire@hotmail.fr</p>
	<p style="text-align: center;"><u>A.S.P.G FOOTBALL</u></p>	<p>Monsieur Daniel CHABOT, Président</p> <p>3, Ruelle du Rocher 24300 AUGIGNAC - Tel : 06.14.22.94.68</p> <p>Secrétaire : Roxanne BEYLY – 06.33.03.27.30</p> <p>E-mail : misswendyrudolph@gmail.com</p>
	<p style="text-align: center;"><u>COMITE DES FETES</u></p>	<p>Monsieur Vincent MARENDA, Président</p> <p>1996, route des Charentaises, Le point du jour 24300 AUGIGNAC</p> <p>Tél. : 06.72.88.10.98</p> <p>E-mail : marenda.vincent@orange.fr</p>
	<p><u>ANASA</u> : Association Nontronnaise et Augignacoise des sports de l'air</p>	<p>Monsieur Albert FAURE, Président</p> <p>Impasse de l'aérodrome, 24300 AUGIGNAC</p> <p>Tél 05.53.56.68.15 ou 06.09.07.47.65</p> <p>Instructeur : Dominique Blaud E-mail : dblaud@free.fr</p>
	<p style="text-align: center;"><u>AGV GYMNASTIQUE VOLONTAIRE</u></p>	<p>Mme Lisette LE BLOUCH, Présidente</p> <p>20 chemin de Nauvialle 24300 AUGIGNAC</p> <p>Tél : 05.53.56.86.67</p>
	<p style="text-align: center;"><u>LES AMIS DU MOULIN DE CHEZ PEY</u></p>	<p>Madame Jeannette LAFORGE, Présidente</p> <p>497, Route du Moulin de Chez Pey 24300 AUGIGNAC</p> <p>Tel : 05.53.60.30.24</p> <p>E-mail : jeannette@chezpey.com</p>
	<p style="text-align: center;"><u>LES ANCIENS COMBATTANTS</u></p>	<p>Monsieur René LASTERE, Président</p> <p>6, Chemin de Lacour 24300 AUGIGNAC</p> <p>Tél : 05.53.56.85.53</p>
	<p style="text-align: center;"><u>CLUB DU 3ème AGE</u></p>	<p>Mme Catherine PINEL, Présidente</p> <p>33, rue du Périgord Vert 24300 AUGIGNAC</p> <p>Tél : 09 80 71 70 59</p>

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS D'AUGIGNAC : ACLA

L'association culture et loisirs d'Augignac a été relancée par une nouvelle équipe :

Pascal FRELETEAU : président d'honneur

Cécile GRASSET : présidente

Valérie GENDRE : vice-présidente

Jean-François CHERBEIX : Trésorier

Nathalie FOUGERON : Secrétaire

Cette association a l'objectif de développer plusieurs sections :

-une section de marche nordique sportive

- une section de randonnées « bien être » en pleine nature

-une section de randonnées orientées sur la découverte de notre patrimoine.

Actuellement, c'est la **section marche nordique sportive** qui est la plus active en termes de participants avec plus de 20 marcheurs et marcheuses venant de tout horizon, de tout âge...Elle nécessite par ailleurs une bonne condition physique.

Cette activité est encadrée par **Bernard SAINTEMARIE**, entraîneur diplômé. Notre discipline est structurée par la fédération française d'athlétisme ce qui permet à nos membres d'être li-

enciés sportifs.

L'ACLA vous accueille dans une ambiance conviviale pour une activité en pleine air. Les marcheurs se retrouvent chaque mercredi à 19h00 au stade d'Augignac pour des séances d'entraînements variées, de préparation physique et sportive, de gestuelle spécifique de la marche nordique, de travail sur la fréquence cardiaque ... ainsi **que des sorties en forêt sur les chemins balisés du secteur d'Augignac**. L'association propose également des sorties certains week-ends hors secteur.

Deux séances de découvertes gratuites sont proposées par l'association ainsi que le prêt de bâtons avant l'adhésion aux personnes désirant s'initier à la marche nordique.

Dans le cadre de la manifestation automnale au profit du Téléthon, l'ACLA projetait de s'associer au comité des fêtes. Outre la traditionnelle randonnée automnale, l'association **souhaitait organiser une épreuve de marche nordique sportive ainsi qu'une initiation pour découvrir la technicité de cette discipline.**

Les membres de l'ACLA remercient chaleureusement la municipalité d'Augignac pour la mise à disposition des infrastructures sportives.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter **le bureau au 06 70 09 24 44**



ASSOCIATIONS : des changements en 2020

Une année à oublier

4 associations ont connu de nouveaux dirigeants :

Vincent MARENDA a succédé à Georges MATHIS à la Présidence du Comité des fêtes, **Cécile GRASSET** à Pascal FRELETEAU pour l'ACLA, **Lisette LE BLOUCH** a pris en main l'AGV (Gymnastique Volontaire) et **Catherine PINEL** le club du 3ème âge.

Malheureusement, toutes les activités associatives ont été victimes de la pandémie et malgré la bonne volonté des dirigeants et des bénévoles, ceux-ci n'ont pu organiser cette année les manifestations prévues en raison des mesures sanitaires imposées par la lutte contre la COVID-19.

Nous formulons le vœu que 2021 permette de retrouver un bon dynamisme et nous fasse oublier la morosité ambiante.

N'hésitez pas à contacter les dirigeants associatifs dont les coordonnées figurent ci-contre.

DU CÔTÉ DES CHASSEURS

L'Association Communale de Chasse agréée (ACCA) compte environ 35 chasseurs. Quelques-uns sont intéressés par le petit gibier, les autres chassent en battue le grand gibier : chevreuils, sangliers ainsi que les animaux classés nuisibles. Le petit gibier a beaucoup de mal à résister avec les nouvelles méthodes d'agriculture. Par contre le chevreuil est très implanté sur notre commune. Le nombre de ces animaux est à peu près stable malgré de nombreuses collisions avec des véhicules, surtout sur la D 675 qui coupe notre commune en deux. Quant aux sangliers s'il y a eu peu d'animaux abattus en début de chasse, à partir du 11 novembre la progression a été importante. La régulation de ces bêtes noires est de plus en plus difficile à cause du vieillissement de la population des chasseurs de moins en moins nombreux, ce qui va poser problème à court terme à cause des dégâts causés.

Composition du bureau : Président **MANDON René**, Vice-Président : **FAVARD Emmanuel**, Secrétaire : **MARENDA Vincent**, Trésorier : **DANEDE Alain**, Membres : **BENOIT Stéphane**, **JARDIN serge**

Le Président

ETAT CIVIL 2020

Naissances

Nola LABROUSSE-DESCOUT, le 26/11/2019

Raphaël MOUSNIER, le 16/01/2020

Dolan GARRIGUE, le 14/08/2020

Noah MANDON, le 06/10/2020

Gabin LONGEQUEUE, le 29/10/2020

Mariages

Eric PELLEVOISIN et Cindy ARLOT, le 01/08/2020

Dominique PARACHOU et Emilie FAYE, le 08/08/2020

Décès

Mr Michel DROCHON, le 10/01/2020

Mr Yves PASCOT, le 06/02/2020

Mr Maurice CHAMOULAUD, le 17/02/2020

Mme Denise FAYE veuve MERLE, le 17/03/2020

Mme Henriette MERLE veuve CAMUS, le 30/03/2020

Mr Jean DUTIN, le 08/04/2020

Mme Maria LASNIER veuve ALAFORT, le 31/07/2020

M Elie METIFEU, le 5/08/2020

Mr René VIGNERON, le 16/08/2020

Mr Maurice DESCOMBE, le 20/09/2020

Mme Yolande DANEDE, le 29/10/2020

Ont été également inhumés à Augignac :

Mr Gilles COMBEAU, décédé le 11/01/2020

Mr Jean VOUDON, décédé le 06/02/2020

Mr Paul André CHAMAILLARD, décédé le 20/03/2020

Mr Jean-Claude VERDET, décédé le 09/09/2020

Mme Pierrette CHOLET épouse CARBONNIER, le 10/12/2020

Nos pensées vont aux défunts et à leurs familles qui n'ont pu être accompagnés lors de ces périodes de confinement .

Le présent bulletin municipal est édité par la commune d'Augignac

Responsable de la publication : Mr Bernard BAZINET, Maire

Conception : P PEYRAZAT, G ROUMAT, S VIGNERON, C GRASSET, M JULIEN, V MARENDA, L PIALHOUX

Photos : Commune d'Augignac

Distribution : Les Conseillers Municipaux

Impression : Imprimerie PEYRONNET (Sceau St Angel)

L'INSEE vient de donner les chiffres définitifs du recensement effectué en janvier février 2020 qui seront en vigueur en 2023.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la population municipale sur les 3 derniers recensements :

Année recensement	Population municipale
2010	836
2015	815
2020	824

Cependant, afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu de la période 2016-2020, soit le 1er janvier 2018. **Les données suivantes correspondent à la population légale au 1er janvier 2018 en vigueur au 1er janvier 2021 :**

Population municipale : 819

Population comptée à part : 20

Population totale : 839

La population comptée à part correspond notamment aux personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune (EHPAD par exemple).

Ces nouvelles populations légales sont accessibles sur le site internet insee.fr.

COMITE DES FÊTES :

Le comité des fêtes a tenu à participer au téléthon. Une urne a donc été mise à la disposition des donateurs à la mairie jusqu'au 20 décembre et c'est ainsi que le Président Vincent Marenada a pu remettre une somme de 200 euros au téléthon.

